

Personnel enseignant.—En 1950, le personnel enseignant des écoles publiques élémentaires et secondaires comprenait 22,761 hommes et 62,531 femmes, soit un total de 85,292 professeurs. Sauf pour le Québec, où les données comparables ne sont pas disponibles, 35 p. 100 des instituteurs et institutrices enseignaient dans les cités, 27 p. 100 dans les villes et les villages, 25 p. 100 dans les écoles rurales à salle unique, et les 13 p. 100 restant, dans les écoles à deux ou plusieurs salles en dehors des centres urbains. La proportion d'instituteurs augmente; en 1950 elle a atteint 29 p. 100, soit un peu moins que le pourcentage d'avant-guerre, qui était de 30 p. 100. En exceptant de nouveau Québec, où 36 p. 100 des instituteurs et institutrices font partie d'ordres religieux, 25 p. 100 approximativement des institutrices sont mariées. Sur le nombre total des instituteurs et institutrices dans les neuf provinces, au moins 10 p. 100 n'ont qu'une formation partielle ou n'en ont pas du tout; environ 10 p. 100 du nombre total des instituteurs et institutrices quittent l'enseignement chaque année. Le salaire médian des instituteurs et institutrices dans les neuf provinces pour l'année scolaire 1949-1950 (voir tableau 4) a augmenté de \$110 (Québec excepté)*.

4.—Instituteurs des écoles régies par les provinces, classés selon le traitement, année scolaire 1949-1950

NOTA.—Des chiffres comparables n'existent pas pour le Québec

Traitement	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
\$ 525 - \$1,024.....	1,266	253	600	736	1,255	281	82	39	—
\$1,025 - 1,524.....	517	366	1,423	1,559	1,556	1,103	2,733	518	103
\$1,525 - 2,024.....	324	66	1,155	571	8,827	1,651	2,778	1,461	1,182
\$2,025 - 2,524.....	148	19	563	327	4,851	651	881	2,080	1,303
\$2,525 - 3,024.....	79	3	290	127	3,294	384	367	945	1,376
\$3,025 - 3,524.....	22	4	165	99	2,688	233	220	537	730
\$3,525 - 4,024.....	5	—	62	32	1,308	115	110	288	579
\$4,025 ou plus.....	—	—	21	5	1,339	107	36	175	478
Non indiqué.....	14	—	—	11	10	304	3	28	11
Total.....	2,375	711	4,279	3,477	25,128	4,829	7,210	6,071	5,762
Salaire médian..... \$	966	1,083	1,569	1,341	2,109	1,689	1,580	2,279	2,668

Finances.—Les fonds nécessaires au soutien des écoles publiques élémentaires et secondaires proviennent presque totalement des impôts locaux et des allocations provinciales. On peut exiger des frais de scolarité dans les écoles élémentaires du Québec. Dans certaines des autres provinces on exige des frais de scolarité pour les cours secondaires mais, sauf lorsqu'ils tiennent lieu d'impôt, ils sont fort modiques.

En général, les commissions scolaires soumettent leur budget au conseil municipal de la localité, qui impose une taxe en conséquence et en perçoit le produit. Les commissions scolaires dans le Québec et certaines commissions dans les autres provinces ont le pouvoir d'imposer des taxes et de percevoir l'argent afin de pourvoir aux écoles. La taxe scolaire est établie d'après la valeur de la terre et des bâtiments (ou des améliorations dans certains cas) et généralement selon d'autres éléments tels que la propriété personnelle ou le revenu provenant d'entreprises.

* Des détails supplémentaires figurent dans le rapport du Bureau fédéral de la statistique *Appointements et brevets des instituteurs dans neuf provinces, 1950.*